



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction des Routes et des Transports

SDMO - Unité TRAM

Affaire suivie par : N. POUPRY
Poste: 77.95

2011-CG-2-3169

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**TRAMWAY GUIDÉ SUR PNEUS CHÂTILLON-VÉLIZY-VIROFLAY
AUTORISATION DE SIGNER TROIS CONVENTIONS
AVEC LA COMMUNE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY**

Politique sectorielle	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES
Secteur d'intervention	Infrastructures ferroviaires et autres infrastructures de transport
Programme	Volets transports en commun et contrats de plan Etat-Région (Tramway Viroflay/Vélizy (recettes))
Montant réservé pour ce rapport	2 442 000€

Le présent rapport a pour objet d'approuver et de m'autoriser à signer trois conventions avec la commune de Vélizy-Villacoublay dans le cadre du projet de tramway Châtillon-Viroflay.

1. Rappels sur le projet

Le projet d'aménagement d'une ligne de tramway guidé sur pneumatiques entre Viroflay et Châtillon a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par arrêté inter préfectoral en date du 9 février 2006. La déclaration d'utilité publique a été prorogée pour 5 ans par arrêté inter préfectoral en date du 4 février 2011.

Le Conseil du STIF a approuvé les trois conventions de financement du projet respectivement les 13 décembre 2006 (A1+B1), 15 février 2008 (A2+B2) et 10 décembre 2008 (A3+B3).

Depuis la parution de l'arrêté de déclaration d'utilité publique, plusieurs éléments ont marqué l'avancement du projet :

- signature du Contrat de Projet 2007-2013 le 23 mars 2007 ;
- transmission en septembre 2007 pour instruction aux services de l'Etat du Dossier Préliminaire de Sécurité global (surface+tunnel), son approbation a été prononcée le 5 mai 2009 avec 3 réserves, par le préfet de Région ;
- approbation par le Conseil du STIF le 12 décembre 2007 de l'avant projet complémentaire relatif à la section souterraine du projet située sur le territoire des Yvelines ;
- lancement de la consultation des entreprises pour l'attribution des marchés de la section de surface en septembre 2009 ;
- notification des marchés de la section de surface le 4 juin 2010 ;
- lancement de la consultation des entreprises pour l'attribution des marchés de travaux de la section souterraine en août 2010 ;
- démarrage des travaux de la section de surface le 22 novembre 2010 ;
- attribution des marchés de travaux de la section souterraine en février 2011.

2. Objet de la délibération

2.1 Conventions financières

Les conventions financières avec la ville de Vélizy-Villacoublay portent, d'une part, sur la réalisation demandée par la commune du trottoir nord de l'avenue de l'Europe (RD57) entre les carrefours Grange Dame Rose et Rabourdin pour un montant de 249 000 € HT entièrement financé par elle et, d'autre part, sur le financement du passage dénivelé de la RD57 en direction de Meudon et de Paris au droit du centre commercial Vélizy 2, la quote-part de la commune de Vélizy-Villacoublay sur le montant de ces travaux étant fixée à 2 086 000 € HT. Ce passage souterrain à gabarit normal (PSGN) fait également l'objet d'un financement de 3 042 000 € HT du syndicat des copropriétaires du Centre Commercial Régional Vélizy 2 ; le contrat d'offre de concours correspondant a été signé le 6 décembre 2010.

2.2 Convention de maîtrise d'ouvrage

En ce qui concerne la convention de maîtrise d'ouvrage relative à la construction de la gare routière sur la commune de Vélizy-Villacoublay, son principe a été acté dans la délibération n° 2009-CG-2-1963.1 du 20 mars 2009, le montant de la participation financière de la commune étant de 107 000 € HT.

Je vous propose donc :

- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de financement du trottoir nord de l'avenue de l'Europe (RD57) entre les carrefours Grange Dame Rose et Rabourdin, du PSGN sur la RD57 ainsi que la convention de maîtrise d'ouvrage de la gare routière avec la commune de Vélizy-Villacoublay.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :